

Bulletin individuel d'inscription au Club Utilisateurs CARL – 24 & 25 juin 2026

Nom : _____ Prénom : _____

Société : _____

Fonction : _____

Tél Mobile : _____ Email : _____

Adresse de facturation : _____

Numéro de Siret : _____

- **Montant de l'inscription avec hébergement les 24 & 25 juin 2026 : 750 € HT** (soit 900 € TTC) comprenant la participation aux ateliers de perfectionnement à CARL Source, à l'ensemble des événements sur 2 jours, l'utilisation des bus CARL, la restauration, la logistique et une nuitée en hôtel.
- **Vous arrivez la veille ?** vous souhaitez inclure votre nuit supplémentaire du 23 juin dans votre inscription contactez nous

Votre participation au Club Utilisateurs peut être financée par votre budget formation entreprise. *

Intitulé des prestations	Montant de la prestation Hors Taxes	Coût en € HT
Inscription aux journées du Club Utilisateurs	750	750
TOTAL		

Si vous souhaitez limiter votre participation à une seule journée, merci de nous contacter.

Formulaire à renvoyer à **info@carl.eu**

Remarque : Toute annulation ou report par le client d'une date de prestation donnera lieu de plein droit à la facturation d'une indemnité égale à un pourcentage du prix de la prestation annulée, fonction du délai de prévenance, selon le barème ci-après : 25% à moins de deux semaines, 60% à moins d'une semaine, 100% à moins de 48 heures ouvrées,

Conditions générales de ventes (extrait) :

- Conditions de règlement : **30 jours, date de réception facture.**
- ***Le Club Utilisateurs est un séminaire de perfectionnement CARL Source qui peut être financé par votre budget formation. Une convention de formation vous est délivrée sur demande mais n'est pas éligible à un financement par un OPCO car le séminaire ne répond pas à l'entièreté des critères QUALIOPI.**
- Le texte intégral des Conditions Générales de vente est porté en Annexe.

Bulletin individuel d'inscription au Club Utilisateurs CARL – 24 & 25 juin 2026

BON POUR COMMANDE SELON LES MODALITES INDIQUEES CI-DESSUS

Date Nom et fonction

Signature et cachet

I. Champ d'application : ces conditions générales s'appliquent à toute vente réalisée par CARL INTERNATIONAL, Société par Actions Simplifiées au capital de 514 276 euros, dont le siège social est à Limonest (69760), 361, allée des noisetiers, immatriculée au R.C.S de Lyon sous le n° 384 841 250, ci-après dénommée «CARL Software». Elles ne peuvent être écartées ou modifiées que par des dispositions particulières acceptées par écrit par CARL Software. Toute commande du Client est soumise à l'acceptation de CARL Software et implique obligatoirement l'adhésion du Client aux présentes conditions générales.

II. Choix : le Client, ayant pris une complète connaissance des caractéristiques des produits vendus par CARL Software, notamment sur la base des indications fournies dans la documentation, ainsi que le cas échéant lors des présentations réalisées par CARL Software, s'est assuré de l'adéquation des produits et services à ses besoins propres. Faute d'avoir sollicité CARL Software pour toutes précisions complémentaires, au préalable de l'acceptation de la commande, le Client reconnaît avoir été suffisamment informé.

III. Prix : toute commande du Client est précédée d'une offre commerciale de CARL Software. Sauf mention dérogatoire expresse, campagne promotionnelle ou procédure de mise en concurrence régie par le Code de la commande publique, les offres commerciales sont valables 90 jours à compter de leur date d'émission. Passé ce délai, CARL Software se réserve le droit de ne pas maintenir son offre. Il incombe au Client de vérifier qu'il possède une offre commerciale en cours de validité au jour de sa commande. En dehors de ces cas, les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Les prix donnés à titre indicatif s'entendent hors taxes. Les prix d'une offre commerciale acceptée restent fermes à condition que l'intégralité des livraisons commandées ait lieu dans les **12 mois** suivant la date de la commande. Sauf dans le cadre d'un contrat de services, les modalités de facturation et de règlement appliquées sont : versement à la commande d'un acompte de 30% du montant total TTC de la commande ; factures établies au fur et à mesure des livraisons et des réalisations, réglées à 30 jours nets date de facture. L'application d'une obligation de résultat en lieu et place d'une obligation de moyen est susceptible d'impacter les prix proposés. Dans le cas où l'offre mentionne une obligation de résultat ou une prestation forfaitaire, s'il devait apparaître que les pièces contractuelles fournies par le Client ayant servi au chiffrage comportaient des erreurs, omissions ou ambiguïtés susceptibles d'entraîner des évaluations erronées, le montant forfaitaire indiqué devra être réévalué. En tout état de cause, les prestations faisant l'objet d'une offre acceptée seront intégralement facturées au plus tard 12 mois après l'installation du logiciel concerné par la commande, quelle que soit la date à laquelle le Client sollicitera leur réalisation si à cette date elles n'ont pas encore été réalisées. Dans l'hypothèse où CARL Software réalise des prestations pour une ou plusieurs sociétés qui, directement ou indirectement, sont contrôlées par, ou sous le même contrôle que la société cliente, au sens des articles L.233-1 et suivants du Code de commerce, l'ensemble desdites prestations sera facturé à la société destinataire des offres de CARL Software. En ce qui concerne les redevances des contrats de services, les factures sont établies par période annuelle, à terme à échoir.

IV. Règlement : aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Toute somme non payée à son échéance donne lieu au paiement de pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal calculé par mensualité et, à réception de la facture correspondante, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement, conformément à l'article D.441-5 du Code de Commerce. Le Client ne peut effectuer aucune retenue, pour quelque cause que ce soit, sur le paiement du prix stipulé. Toutes les commandes acceptées le sont compte tenu du fait que le Client règlera les sommes dues à leur échéance. Par dérogation aux dispositions prévues ci-avant, en cas de non-paiement d'une facture à son échéance ou dans le cas où un Client passe une commande à CARL Software sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), CARL Software pourra, sans mise en demeure préalable, exiger le paiement immédiat de toutes sommes lui restant dues par le Client et suspendre l'exécution de toutes commandes ou livraisons en cours. Aucune compensation ou suspension du paiement d'une facture ne pourra intervenir sans l'accord exprès et écrit de CARL Software.

V. Clause de réserve de propriété : les produits livrés ou vendus par CARL Software demeurent sa propriété jusqu'au complet paiement de leur prix. À défaut de paiement, CARL Software pourra exercer son droit à revendication du bien resté impayé. Ces dispositions ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

VI. Annulation : toute commande acceptée par CARL Software est ferme et irrévocable. Aucune annulation de commande de la part du Client n'est acceptée sans l'accord exprès et écrit de CARL Software. Toute annulation d'une commande intervenue avant sa livraison mais 30 jours après l'émission de la confirmation de commande, donne lieu automatiquement à la facturation

au Client d'une indemnité de 25 % du montant TTC de la commande annulée avant livraison. Concernant les prestations, toute annulation ou report d'une date de prestation commandée et planifiée donnera lieu de plein droit à la facturation d'une indemnité au titre des frais d'annulation et de gestion, égale à un pourcentage du prix de la prestation annulée, en fonction du délai de prévenance, selon le barème ci-après : 25% à moins de 15 jours, 60% à moins d'une semaine, 100% à moins de 48 heures ouvrées. A ces indemnités, s'ajouteront les éventuels frais d'annulation des frais de transport et d'hébergement (billets de train/avion et les frais d'hôtel).

VII. Droits d'utilisation des logiciels : tout programme informatique édité, quelles que soient sa forme et les modalités selon lesquelles il est mis à disposition du Client, est protégé par les droits de propriété intellectuelle dont le bénéficiaire est reconnu à CARL Software. Le Client bénéficie d'un droit personnel d'usage et/ou de consultation, pour ses besoins propres, non exclusif, non cessible, dans les conditions prévues par la licence. Le droit d'usage est conditionné au paiement par le Client de la redevance correspondante et au respect des conditions figurant sur la licence d'utilisation CARL Software. Il appartient au Client de prendre pleinement connaissance de ses droits et obligations visés dans la licence d'utilisation et de s'y conformer. En cas de blocage des logiciels pour non-conformité de leur usage avec les droits acquis, CARL Software adresse au Client sur demande de ce dernier, une proposition commerciale lui permettant de régulariser ses droits de licence, en acquérant soit les droits pour les utilisateurs nommés souhaités en sus, soit le nombre de connexions simultanées souhaitées pour l'usage des logiciels. Pendant la durée de validité de cette proposition commerciale, CARL Software met à disposition du Client à titre gratuit les droits lui permettant l'usage souhaité. En l'absence de commande reçue du Client à l'expiration de la durée de validité de la proposition commerciale, la mise à disposition à titre gratuit prend automatiquement fin et sans autre formalité et l'usage des logiciels est maintenu pour le nombre d'utilisateurs nommés ou de connexions simultanées du périmètre de la licence acquise. Les licences de bases de données et logiciels des éditeurs Tiers, tels qu'Oracle, SQL, etc., fournies le cas échéant par CARL Software au Client, au titre de la commande concernée, ne doivent être utilisées par le Client que dans le strict cadre de l'utilisation des logiciels CARL Software et des contrats de licences des éditeurs respectifs des logiciels concernés. L'utilisation de ces bases de données et/ou technologies est dédiée à un usage exclusif de l'application de CARL Software associée et bénéficie d'une maintenance annuelle.

VIII. Protection et Sauvegarde des données : le Client est seul responsable de la mise en œuvre de tous procédés et mesures utiles destinés à protéger et à sauvegarder ses données et à se prémunir contre tout virus et intrusions informatiques. Il lui appartient d'utiliser des outils de sauvegarde adéquats, d'en contrôler régulièrement le bon fonctionnement et de faire fréquemment les manipulations de sauvegarde adaptées à son activité. Avant toute intervention de CARL Software, le Client s'engage à réaliser une sauvegarde de l'ensemble de ses données.

IX. Prestations :

1) Installation : les logiciels sont mis en service par CARL Software dans le cadre d'une prestation prévue dans la commande du Client. Il est rappelé que l'installation des logiciels ne peut être effectuée que si le matériel informatique et les systèmes d'exploitation et/ou réseau sont (i) dotés des caractéristiques conformes aux préconisations émises par CARL Software ; (ii) configurés selon les normes édictées par CARL Software ; (iii) en parfait état de marche lors de l'intervention et exempts de virus ou de programmes malveillants. Le Client porte seul la responsabilité de la détérioration ou perte partielle ou totale des informations et des frais engendrés par les réparations en cas de panne ou de sinistre. Toute intervention rendue impossible une fois le Consultant dans les locaux du Client, du fait de la non-conformité d'un ou plusieurs de ces éléments à l'une ou l'autre des caractéristiques visées ci-dessus, est facturée au tarif en vigueur et due dans son intégralité par le Client.

2) Transfert de données vers un logiciel CARL Software : dans le cas où le Client souhaite qu'un logiciel CARL Software reçoive des données issues d'une autre application (logiciel d'un tiers, etc.), CARL Software procède au transfert des données sur commande expresse et préalable du Client de la prestation correspondante. La responsabilité de CARL Software se limite à la réception des données du Client et ne pourra être engagée en cas d'existence d'erreurs dans ces dernières. Le Client, connaissant seul ses données, s'oblige à vérifier, après réalisation de leur intégration dans les logiciels CARL Software, qu'elles sont conformes à ses attentes ; il dispose d'un délai maximal de 15 jours suivant leur réception pour faire part à CARL Software, par lettre recommandée avec A/R, des éventuelles erreurs ou omissions relevées lors de sa vérification. Le traitement de toute demande de modification du Client communiquée à CARL Software

au-delà de ce délai ne pourra être réalisé que dans le cadre d'une nouvelle commande du Client.

3) Intervention sur site : sauf précisions écrites contraires, la demi-journée est limitée à 3 heures et la journée à 6 heures. Les interventions sur site sont réalisées du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés, à l'intérieur des plages horaires suivantes : 8h à 12h et 14h à 18h. Le planning prévisionnel éventuellement prévu peut évoluer en fonction d'une modification du périmètre fonctionnel et technique demandé par le Client, des contraintes et/ou d'éléments indépendants de la volonté des parties ; il n'a qu'un caractère indicatif.

X. Prérequis techniques : le Client s'engage à respecter les préconisations de CARL Software concernant le(s) matériel(s) adapté(s) à l'utilisation des logiciels et/ou solutions commandés à tout moment de leur utilisation. Le Client est responsable du choix et de l'acquisition, préalable ou future, auprès de tiers de matériels informatiques ainsi que des éventuelles incompatibilités avec les éléments commandés, sauf à ce que CARL Software ait expressément et préalablement validé ces matériels. Dans le cadre de toute évolution de son environnement informatique en lien avec les logiciels CARL Software (changement de matériel), le Client s'oblige à vérifier et respecter les prérequis techniques des logiciels CARL Software utilisés et doit informer CARL Software par écrit, préalablement à sa mise en œuvre, de toute évolution apportée à son installation informatique. Le Client est responsable de toutes conséquences au niveau des produits et services CARL Software résultant de modifications décidées et/ou effectuées. Il est responsable de la maîtrise d'œuvre de son informatisation en cas de multiplicité de fournisseurs choisis par lui. La responsabilité de CARL Software ne pourra être engagée, directement ou indirectement, pour des dysfonctionnements et perturbations qui pourraient apparaître dans le fonctionnement de l'installation du Client, du fait d'une évolution de son installation informatique non conforme aux prérequis techniques des logiciels CARL Software.

XI. Contrats de services :

1) Espace Clients : le Client a accès à un Espace Clients dédié au moyen de l'identifiant communiqué par CARL Software qui lui permet de bénéficier d'informations pour l'utilisation optimale des fonctionnalités des logiciels.

2) Services associés : afin de bénéficier des modifications des logiciels utilisés, des améliorations techniques et des adaptations, et d'une assistance à l'utilisation des logiciels et de services associés, le Client doit souscrire au contrat de support. Dans ce cadre, il ne saurait être fait obligation à CARL Software d'adapter ses logiciels de façon à permettre l'utilisation par le Client de systèmes, matériels ou de consommables fournis par un tiers et/ou non conformes aux spécifications de CARL Software. La mise à disposition des versions actualisées des logiciels en application du contrat souscrit par le Client est réalisée en ligne. Il appartient au Client de prendre connaissance de ses droits et obligations visés dans le contrat correspondant au(x) service(s) souscrit(s) et de s'y conformer.

XII. Non-sollicitation : sauf accord préalable et écrit de CARL Software, le Client s'interdit d'engager directement ou indirectement un collaborateur de CARL Software affecté à l'exécution des prestations commandées, même dans l'hypothèse où la sollicitation serait sur l'initiative du collaborateur, ou de le prendre à son service sous quelque statut que ce soit. Cette interdiction produira ses effets pendant toute la durée d'exécution de la Prestation ou du contrat souscrit par le Client et pendant une durée de 12 mois suivant son terme.

XIII. Responsabilités : sauf dans les cas où CARL Software est soumise expressément à une obligation de faire, compte tenu de l'état de l'art en usage dans sa profession, CARL Software, qui s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution de ses obligations, est soumise à une obligation de moyens. Les produits acquis auprès de CARL Software sont utilisés sous les seuls directions, contrôle et responsabilité du Client. CARL Software ne peut être tenue responsable des conséquences d'une utilisation anormale, d'une mauvaise installation, ou de retard non imputables à CARL Software. Le Client est informé que CARL Software n'est pas responsable de la qualité, de la disponibilité et de la fiabilité des réseaux de télécommunications, quelle que soit leur nature, en cas de transport des données ou d'accès à l'internet. Chacune des Parties ne sera responsable envers l'autre que des dommages directs qu'elle aura subis du fait d'un éventuel manquement contractuel de l'autre à ses obligations nées de la commande passée. Aucune des Parties ne sera tenue d'indemniser l'autre pour les éventuels dommages indirects, dont notamment la perte de revenu, la perte de chiffre d'affaires, le manque à gagner, que ces derniers aient été prévisibles ou non. En particulier, le Prestataire ne sera en aucun cas responsable des pertes / vol / neutralisation / destruction de données qui ne seraient pas directement liées à une défaillance du Prestataire mais qui trouveraient leur source dans l'action, volontaire ou involontaire, d'un tiers (identifié ou non), telles que des cyber-attaques. En tout état de cause, la responsabilité totale de CARL Software est limitée en réparation du préjudice

direct dont le Client apportera la preuve, sauf faute lourde ou dol du Prestataire, à un montant maximum égal aux sommes dues et réglées par le Client au Prestataire au cours des (6) six derniers mois précédents la survenue du dommage et ce pour le prix des fournitures ou des services concernés par le sinistre. CARL Software s'oblige à conserver toute confidentialité sur les informations auxquelles elle aurait accédé dans le cadre de la réalisation des prestations objet du présent contrat pour le compte du Client. Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, CARL Software s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et des données fournies par le Client. CARL Software s'engage donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, dès lors que la réalisation des Prestations et/ou du contrat souscrit par le Client impliquera la réception, la récupération, l'intégration, le transfert ou tout autre traitement sur les données du Client par CARL Software : (i) ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de la présente prestation prévue au contrat, (ii) ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de sa prestation, (iii) ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales, (iv) prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat, (v) prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée du contrat et/ou des prestations, (vi) supprimer à la fin du contrat et/ou des prestations toutes les données transmises par le Client ainsi que tous fichiers manuels ou informatisés stockant les données du Client.

XIV. Empêchement et force majeure : le Prestataire ne pourra être tenu responsable des conséquences dommageables ou préjudiciables d'un événement survenu dans des circonstances de force majeure, à savoir tout événement communément admis par la loi et les tribunaux comme étant imprévisible, irrésistible et extérieur, ainsi que tout autre événement qui bouleverse l'économie du présent Contrat et empêche son exécution indépendamment de la volonté de la partie concernée, notamment et sans que cela ne soit limitatif, les conflits sociaux internes ou externes, intervention des autorités civiles ou militaires, guerres ou hostilités déclarées ou non déclarées, actes terroristes, émeutes, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, épidémies, pandémies, conditions sanitaires, mauvais fonctionnement, perturbation ou interruption des réseaux de télécommunications ou des réseaux informatiques pour quelque raison que ce soit y compris une cyber-attaque, défaillance d'un fournisseur ou d'un sous-traitant empêchant ou limitant la mise en œuvre ou la fourniture des Services vendus ou les rendant indisponibles.

XV. Renonciation : le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action à l'encontre de CARL Software ayant trait à l'exécution de la présente commande et qui serait formulée plus de 6 mois après le fait générateur et de ce fait, renonce irrévocablement à introduire toute action devant toute juridiction sur cette base à l'encontre de CARL Software.

XVI. Documents contractuels : Pour toute commande ou souscription de services, l'accord entre les parties est formé par les documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique croissante : (i) le(s) bon(s) de commande (ci-après la/les « Commande(s) ») ; (ii) les présentes Conditions Générales de Vente ; (iii) les Conditions Particulières : la proposition commerciale et/ou l'offre technique de Carl Software et les annexes éventuelles. En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans les documents mentionnés ci-dessus, le document de rang supérieur prévaudra. En cas d'adhésion aux Conditions Générales d'Achat du Client, seuls les articles indiqués dans la proposition commerciale au Chapitre « Conditions particulières » prévaudront sur les présentes Conditions Générales de Vente.

XVII. Dispositions diverses : sauf mention contraire, le Client autorise CARL Software, pendant la durée des Prestations et/ou du contrat souscrit par le Client, à utiliser le nom, le logo ou les marques du Client dans un but promotionnel ou à titre de référence commerciale. Toute réclamation doit être formulée par écrit en LRAR et transmise à CARL Software, 361, allée des Noisetiers, 69760 LIMONEST. A défaut d'accord amiable, tout différend sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Lyon. Conformément au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel qui le concerne. Il peut également s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, il suffit d'adresser un courrier à l'adresse précitée.